



NOUVELLES MATINALES 2021

COMPTE-RENDU DE LA SESSION 4 DU 9 AVRIL 2021

La quatrième session du cycle des « Nouvelles Matinales » proposé par l'association « Bois des Alpes™ » s'est tenue le vendredi 9 avril 2021 en visio-conférence, 21 personnes y ont participé.

Cette session a été consacrée à l'étude des pistes de travail potentielles pour améliorer l'organisation de la première et la deuxième transformation du bois en vue de produire la gamme standard « Bois des Alpes » avec la meilleure productivité possible et une rentabilité compatible avec les prix du marché.

En introduction, le débat est ouvert sur l'affectation des différentes étapes de la transformation d'une grume en élément de charpente (ou de menuiserie) mis en œuvre sur chantier dans ce que l'on appelle couramment la première et la deuxième transformation, notamment dans les documents de FIBOIS Sud et de BTMC, alors que d'autres, comme la fiche Ambition A.2 rédigée par le CNDB et FCBA (voir en annexe du présent CR), ajoutent une troisième transformation. La discussion fait apparaître les différences de points de vue des intervenants et montre l'importance qu'il y a à ce que les frontières entre ces deux ou trois grandes étapes soient bien définies pour éviter d'induire des incompréhensions.

La discussion conduit finalement à considérer qu'il y a bien trois transformations pour les bois d'œuvre :

- la première transformation qui correspond aux opérations de sciage permettant de produire des avivés ;
- la deuxième transformation qui correspond aux opérations nécessaires pour produire des produits bois semi-finis par séchage, rabotage, aboutage, collage, profilage ... ;
- la troisième transformation qui correspond aux opérations d'usinage, notamment avec des machines de taille à commande numérique, aux opérations de préfabrication en atelier (panneaux ossature bois) et à la mise en œuvre sur chantier.

Le traitement des bois, lorsque leur durabilité naturelle ne correspond pas aux exigences de la classe d'emploi de leur destination finale (selon la norme FD P 20-651), intervient toujours à l'issue de toutes les opérations de transformation que subit une pièce de bois avant d'être mise en œuvre.

Le schéma représentant les étapes de la première transformation pour les différents produits, discuté lors de la session 3, est amélioré grâce aux précisions apportées par les intervenants et rebaptisé « Organisation de la deuxième transformation ».

Bois tombant de scie : sections 55/107, 55/132, 55/157, 55/185, 55/210, 55/230 | longueurs de 3,00 à 6,00 m au pas de 0,50 m

Classement visuel ou mécanique : C18, C24, C30, ...

Tri selon usage

Panneaux ossature bois
(COB et FOB)

Ossature (C18 - C24)
Tri par longueurs

Bois Lamellé-Collé
(BLC)

Lamelles (C24 - C30)

Tri par choix : industriel non visible

ou architectural visible

Confection paquets baguettés (rablettes)

Longueurs 3 m, 5 m, 6 m

Confection paquets baguettés

Autres longueurs

Confection paquets baguettés

Séchage à 12 %

Séchage à 12 %

Aboutage structural

Rabotage

Collage structural

Rabotage

Usinages éventuels

Traitement de préservation + réssuyage à l'air libre si nécessaire

Finitions éventuelles

Emballage

Expédition

Bois Massif (BM)

Séchage à 18 %

Rabotage

+ coupe à longueur à la demande

Traitement de préservation + réssuyage à l'air libre si nécessaire

Emballage

Expédition

Bois Massif Abouté (BMA)

Aboutage

Rabotage

+ coupe à longueur

Traitement de préservation + réssuyage à l'air libre si nécessaire

Emballage

Expédition

Bois Contre-Collé (BCC)

Aboutage

Rabotage

+ coupe à longueur

Collage

Rabotage

+ coupe à longueur

Traitement de préservation + réssuyage à l'air libre si nécessaire

Emballage

Expédition

Sections rabotées : 45/100, 45/125, 45/150, 45/175, 45/200, 45/220.

La discussion s'engage sur la longueur optimale que doivent avoir les grumes pour obtenir le meilleur rendement matière et la meilleure productivité possibles. Il apparaît que la situation est très différenciée entre la partie nord du massif alpin où prédominent les sapins et les épicéas et une tradition de grumes longues de 16 mètres et sa partie sud où l'on trouve essentiellement des pins moins bien conformés et où les entreprises de travaux forestiers sont équipées essentiellement pour exploiter du bois industrie (papeterie de Tarascon) et du bois énergie en billons. Cette discussion sera reprise lors de la session 5 du 04 juin 2021.

Les échanges reprennent sur le bien-fondé de produire du Bois Massif Abouté (BMA) et le consensus s'établit pour considérer que cette technique qui permet de valoriser les bois courts issus des grumes mal conformées (forte conicité, courbure, nodosité importante ...) doit être réservée aux petites sections comme celles de la gamme standard « Bois des Alpes ». Une question se pose cependant qui est celle de la raréfaction de ce type de produit sur le marché depuis quelque temps qui serait due au prix très bas auquel ces produits sont commercialisés. Il est décidé de faire des recherches sur ce point et d'en reparler lors d'une prochaine session.

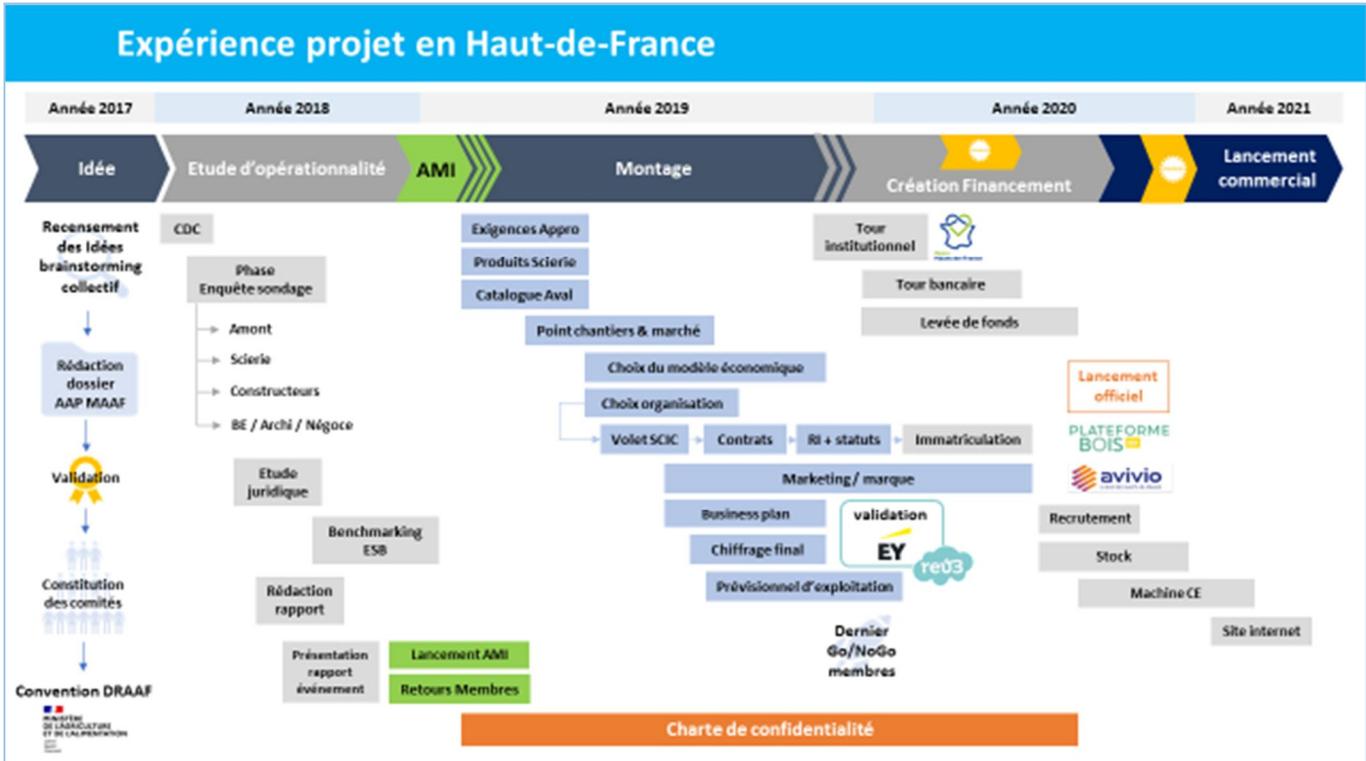
La discussion se poursuit sur le sujet de la possibilité éventuelle de mutualiser certaines étapes de la deuxième transformation.

Guillaume Debrabandère, chargé de mission à FIBOIS SUD pour l'accompagnement des entreprises, présente des pistes de réflexion sur une organisation collective depuis la première transformation jusqu'au client final à partir de son expérience à FIBOIS HAUTS-DE-FRANCE avec le peuplier.

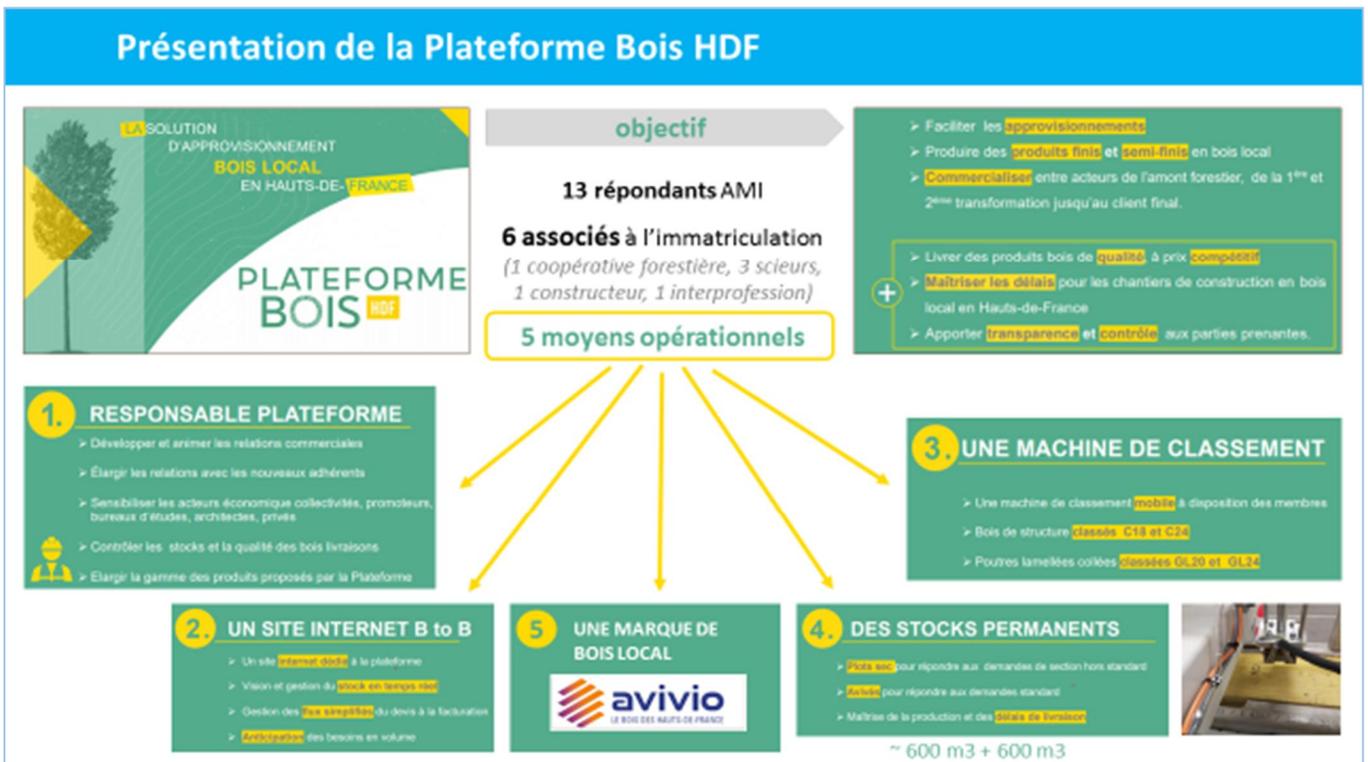


Ce projet a démarré à l'occasion de l'Appel à Projets intitulé « Innovation et investissements pour l'amont forestier » lancé le 13 décembre 2016 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt dans lequel se trouvait un champ « Commercialisation et nouvelle organisation pour vendre du bois ».

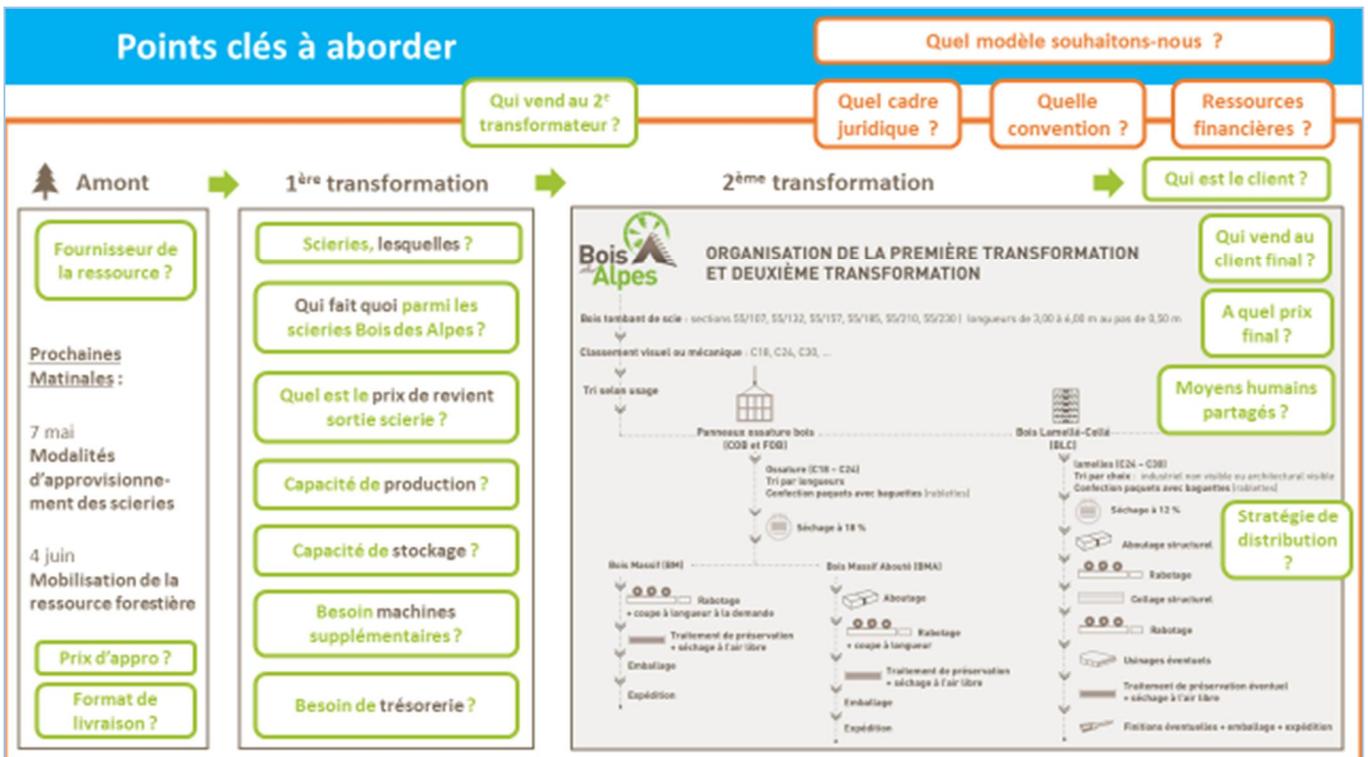
Le projet s'est déroulé pendant quatre années entre 2017 et 2021 de la manière suivante :



Après le recensement des idées auprès des professionnels de la Région et celui des entreprises intéressées, le projet retenu est de créer une plateforme virtuelle de commercialisation de sciages avivés de peuplier dont la marque est appelée AVIVIO.

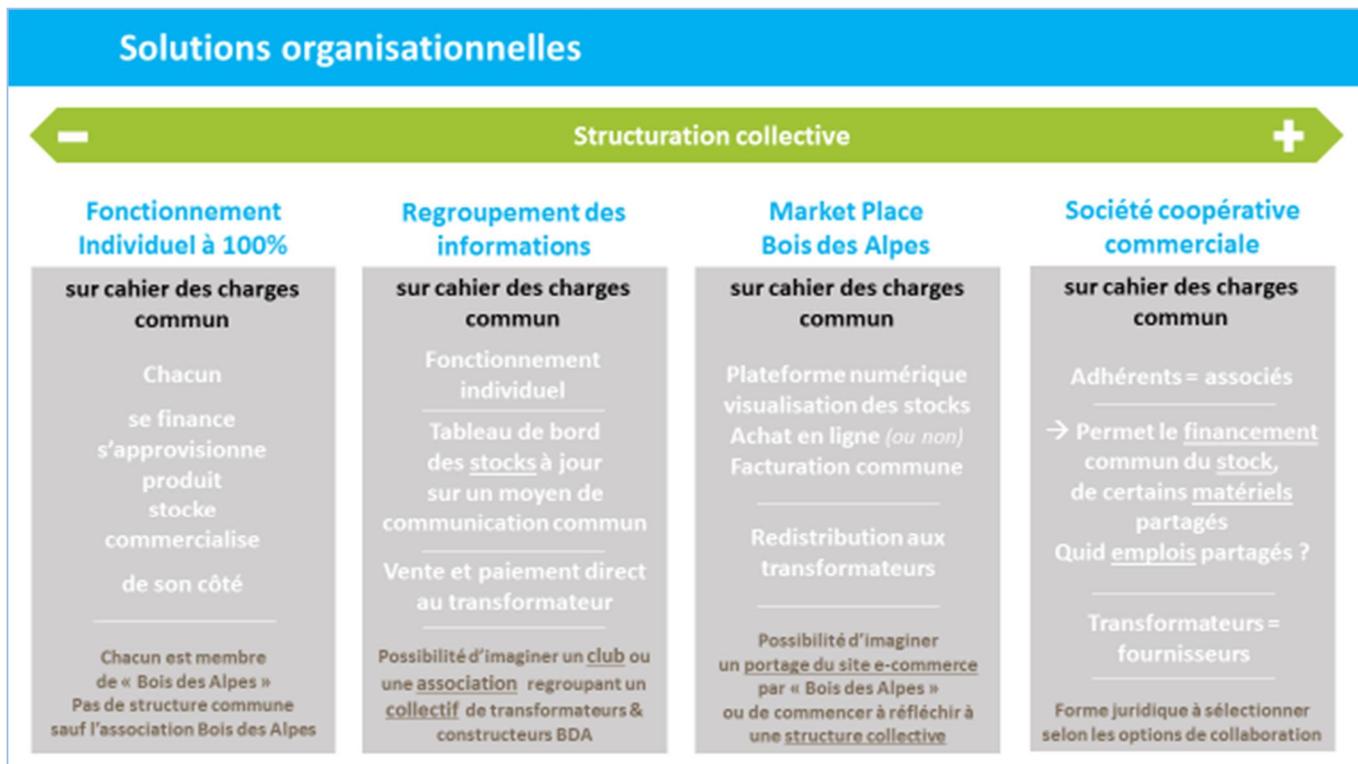


Les points clés présentés ci-dessous ont été abordés dans une démarche inclusive qui a permis de réunir des acteurs aux activités très différenciées.

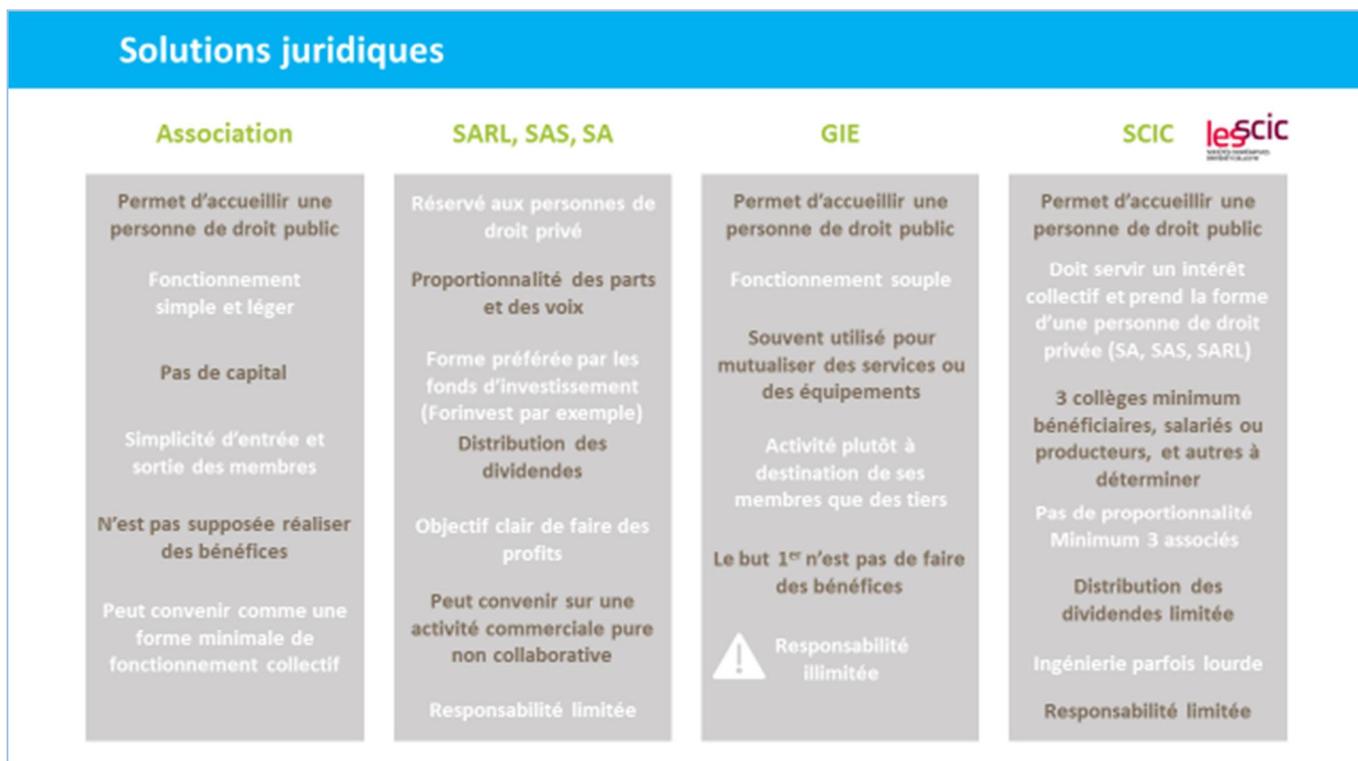


A NOTER : Il est très important de s'adjointre les services d'un avocat spécialisé pour sécuriser la démarche sur le plan juridique concernant plusieurs sujets, notamment celui des ententes illicites.

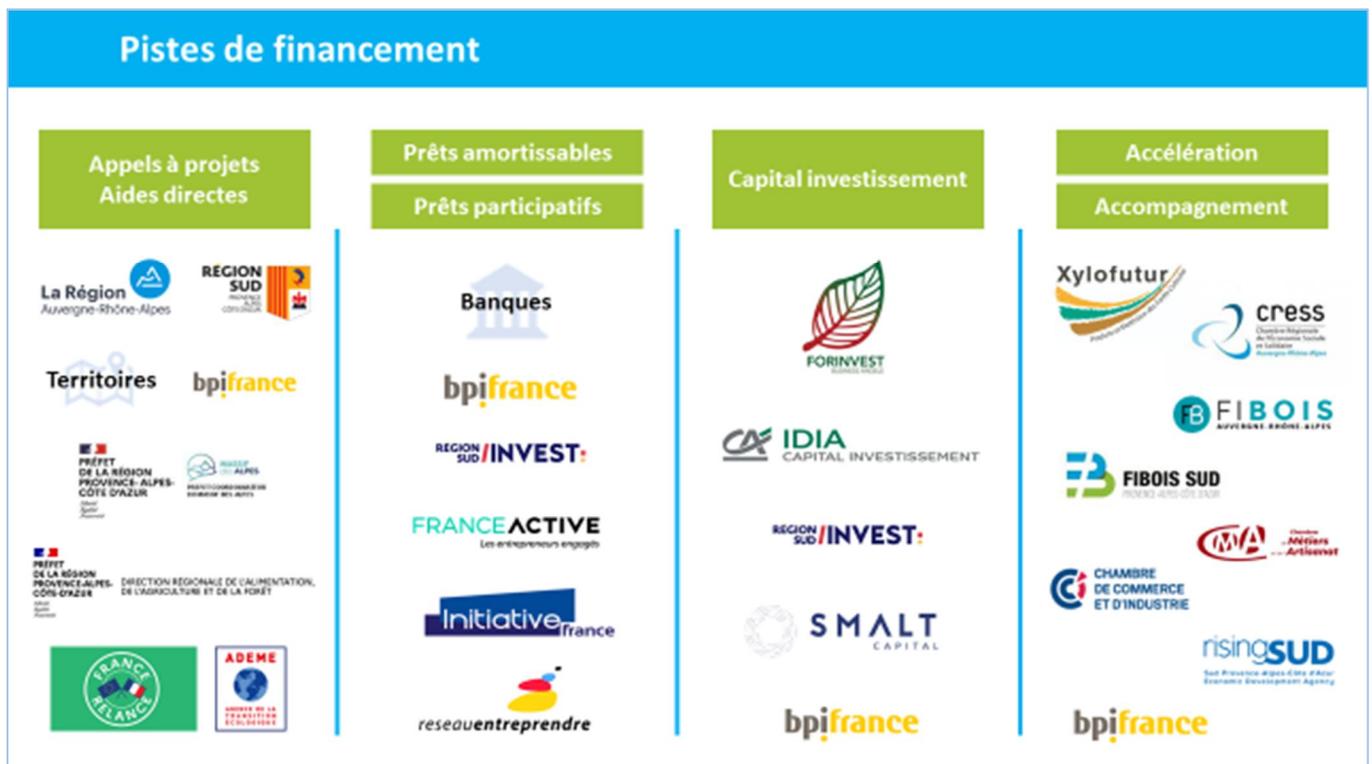
Plusieurs solutions organisationnelles sont possibles depuis le fonctionnement le plus individuel jusqu'au plus coopératif :



Les solutions juridiques pour la création de la structure commune sont très variées, c'est la création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui a été retenue :



Concernant les pistes de financement, il y a quatre grands postes d'intervention possibles :



Au final, la SCIC AVIVIO s'approvisionne avec les productions de ses membres et les commercialise via une plateforme numérique (sur un site internet en cours de création) qui permet à tous les utilisateurs potentiels de peuplier (charpentiers, constructeurs bois mais aussi bureaux d'études, architectes et maîtres d'ouvrage) de s'informer sur les stocks disponibles, d'informer la SCIC de leurs besoins à venir et même de pré-commander. La plateforme devrait aussi à terme permettre l'émission de factures et le paiement en ligne. La marque AVIVIO appartient à la SCIC.

L'esprit de cette plateforme est un peu différent de celui d'une « market-place » conventionnelle où chacun présente son offre individuellement.

Physiquement, les bois sont stockés chez les membres de la SCIC, il n'y a pas de lieu de stockage mutualisé. Par contre, la SCIC dispose d'une machine de classement mécanique spécifique mobile qui est mise à la disposition des membres.

L'approvisionnement en bois des scieurs leur est payé comptant par la SCIC, ils s'engagent en contrepartie à stocker un volume équivalent de sciages. Pour le lamellé-collé, la SCIC paie la prestation de fabrication en sous-traitance au lamelliste membre de la SCIC.

La présence de la coopérative forestière COFNOR dans la SCIC permet de fiabiliser les approvisionnements, mais chaque membre garde la liberté de s'approvisionner selon son choix à condition de respecter un cahier des charges technique spécifique.

L'association « Bois des Alpes » dispose déjà d'un catalogue qui présente les produits certifiés et d'une base de données qui a pour le moment un objectif de suivi des flux de bois mais qui pourrait être améliorée pour rendre visible les stocks disponibles chez les scieurs certifiés.

La discussion montre que la dimension coopérative est indispensable pour aller capter des financements collectivement mais aussi que les niveaux de coopération peuvent être différents selon le sujet dont on s'occupe.

Ainsi, les opérations de séchage, aboutage et rabotage peuvent être effectuées par des groupements réunissant quelques acteurs seulement sur une zone géographique réduite alors que l'outil de commercialisation qu'est le site internet pourrait être mutualisé à l'échelle du Massif Alpin dans son ensemble, voire avec qui pourrait exister sur le Massif Central.

Le débat rebondit sur la mutualisation de certaines opérations : lesquelles est-il pertinent de mutualiser et avec quels acteurs ?

Des expériences ont été tentées par le passé qui n'ont pas abouti, comme par exemple, l'importante unité de séchage créé sur le Port de Valence où la taille de l'outil (8 ou 9 séchoirs) était très surdimensionné par rapport au marché disponible à cette époque. Cet investissement a été réalisé en une seule fois au lieu de monter en puissance en suivant la croissance du marché parce que les financements disponibles devaient être consommés immédiatement.

Progressivement, au fil de la discussion, un consensus s'établit sur le fait que tous les acteurs de la filière doivent être représentés dans la (ou les) structure(s) de mutualisation, depuis les propriétaires forestiers jusqu'aux troisièmes transformateurs, pour que chaque maillon bénéficie de la dynamique et que joue une solidarité de filière lorsqu'il est nécessaire suivre les évolutions des prix du marché.

La progressivité de la mise en place de cette (ou ces) structure(s) de mutualisation apparaît comme un paramètre important de la crédibilité et de l'attractivité de la démarche.

Les points de vue convergent vers l'idée qu'il faut mutualiser toutes les opérations de la deuxième transformation, y compris le séchage, pour apporter le plus de valeur ajoutée possible aux sciages sortants de scie en regard du coût de la rupture de charge que représente le transport entre la scierie et l'unité de deuxième transformation. Le périmètre géographique desservi par chaque unité de deuxième transformation mutualisée doit être choisi avec soin, probablement relativement restreint, de manière à abaisser autant que possible le coût des ruptures de charge.

Une certaine inquiétude apparaît sur la capacité à mobiliser dans le massif alpin, et plus particulièrement dans sa partie sud, suffisamment de ressource forestière pour alimenter les scieries qui, elles-mêmes, fournissent les constructeurs et les charpentiers bois.

Quelques données chiffrées sont avancées : la coopérative COFORËT mobilise annuellement 150 000 m³ de grumes potentiellement « Bois des Alpes » et l'ONF PACA est en mesure de proposer chaque année 40 000 m³ de billons de pins (principalement du pin noir) de diamètre 25 à 35 cm fin bout. Ce volume de pins permettrait potentiellement de produire environ 14 000 m³ de lamellé-collé, ce qui est assez peu. Mais il est rappelé que l'objectif de l'association « Bois des Alpes » n'est pas de fournir 100 % des besoins en bois de construction dans le Massif Alpin mais bien de valoriser dans cet usage la plus grande part possible de la ressource forestière disponible et ce à des prix concurrentiels.

Une évaluation fiable du volume de la ressource forestière disponible dans les différentes essences et sur les différents territoires du Massif Alpin est essentielle pour identifier la taille pertinente que doivent atteindre les unités de première et deuxième transformation, que ce soit par le développement des scieries existantes ou par la création de nouvelles unités. Il est indispensable que les installations tournent à 100 % de leurs capacités pour atteindre la rentabilité nécessaire à leur survie.

La matinée se termine par des échanges sur les possibilités existant pour mobiliser les financements au fur et à mesure du développement du marché et non pas en une seule fois.

Il semble que ce soit possible pour la mobilisation des aides publiques mais plus compliqué pour ce qui concerne l'intervention des organismes bancaires.

Pour finir, la question du rôle joué par chacun des acteurs fait débat : quelle doit être la place des organisations engagées dans la démarche (l'association « Bois des Alpes », les interprofessions, les Communes Forestières, ...) dans une démarche économique au bénéfice des entreprises ?

Ce point sera abordé de nouveau lors de la discussion sur le montage juridique, en gardant à l'esprit l'impératif de bon usage des fonds publics mobilisés, en particulier dans le financement des structures d'animation citées ci-dessus.

FIN DU COMPTE-RENDU

RAPPEL : Le calendrier des prochaines Matinales, modifié avec la suppression de la session du 7 mai et l'ajout d'une session en novembre, est maintenant le suivant :

- Session 5 le 4 juin : la mobilisation de la ressource forestière et les modalités d'approvisionnement des scieries ;
- Session 6 le 25 juin : l'organisation et la pérennisation des stocks ;
- Session 7 le 23 juillet : l'optimisation de toute la chaîne de production ;
- Session 8 le 10 septembre : la commercialisation et la communication ;
- Session 9 en octobre : le choix de la structure juridique appropriée en lien avec les opportunités de financement ;
- Session 10 en novembre : événement de présentation de la gamme « Bois des Alpes ».

LA MOBILISATION DES ACTEURS DE L'AMONT FORESTIER EST ESSENTIELLE POUR LA REUSSITE DU LANCEMENT DE LA GAMME STANDARD « BOIS DES ALPES »

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX, VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

RENDEZ-VOUS LE VENDREDI 4 JUIN 2021

Olivier GAUJARD – 06 03 33 07 29 – gaujard.olivier@wanadoo.fr

AMBITION

A2. Quels atouts pour la cohésion des territoires et l'économie française?

FICHE A2.4 Les « transformations » du bois

Avant de pouvoir être utilisées dans la construction, les grumes passent par plusieurs étapes de transformation, généralement classées en deux temps : la première et la seconde transformation.

La première transformation des bois correspond aux opérations de sciage, tranchage, et déroulage qui permettent de réaliser les différents produits bois : équarris*, les avivés bruts, les plots, les placages tranchés ou déroulés, les bois fendus, les plaquettes, les sciures, les copeaux, la pâte à papier, le bois de feu, le charbon de bois...

Ce secteur fonctionne en synergie avec celui de la ressource forestière. La France est au 1er rang européen pour la transformation des essences feuillues et au 5^e rang pour les résineux. Elle produit 7,9 Mm³ de sciages tous les ans dont 17% de sciages feuillus et 83% de résineux. La première transformation se caractérise par un tissu de PME familiales maillant l'ensemble du territoire national.

La seconde transformation consiste pour sa part à conférer une valeur ajoutée aux produits bois issus de la première transformation et à les mettre à disposition des consommateurs et des entreprises de mise en œuvre. Les produits issus de la deuxième transformation sont les produits ayant subi une opération de séchage, de traitement, de rabotage, de moulurage, de collage, etc. Les produits issus de la deuxième transformation sont par exemple les bois traités, les bois séchés artificiellement, les bois rabotés, les bois moulurés, les bois poncés, les lames de bois massif (parquet, bardage, lambris, platelage extérieur), les pellets, les briquettes...

L'utilisation du bois dans la construction, impliquant d'autres acteurs comme les constructeurs et les charpentiers, jusqu'aux opérateurs et industriels divers, est parfois défini comme la 3^e transformation.



© MP Bois



© FNB - Bois français

ressources

Pour plus de détails sur la première transformation française, consulter le site de la **Fédération Nationale du Bois**.

www.fnbois.com/premiere-transformation/les-scieries-entreprises-du-territoire/

Les différents métiers existant au sein de la filière forêt-bois sont à découvrir sur le site **Métiers Forêt Bois**.

<https://www.metiers-foret-bois.org/metiers>



LES FINANCEURS

